

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du MARDI 29 MARS 2016 à 19 HEURES.**

013

<u>Présidente</u>	:	Mme Devaux
<u>Présents</u>	:	Mme Devaux, M. Bigot, Mme Cochet, M. Jousselein, M. Boussin, Mme Pihée, Mme Lemoine, M. Menant, Mme Aschard, Mme Roucaute.
<u>Absents</u>	:	M. Lecomte, excusé, pouvoir à M. Jousselein, M. Hamon
<u>Secrétaire</u>	:	M. Menant
<u>Convocations expédiées le</u>	:	22/03/2016
<u>Compte-rendu affiché le</u>	:	12/04/2016

. Approbation du compte-rendu de la dernière réunion : approuvé à l'unanimité.

. **COMPTE DE GESTION COMMUNE 2015 :**

Le Conseil Municipal l'**APPROUVE à l'unanimité** et **DONNE quittus** à Madame le Receveur Municipal.

. **COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2015 :**

Présenté par Monsieur Bigot, 1^{er} Adjoint,

Fonctionnement	Dépenses	:	825 927.34 €
	Recettes	:	1 018 490.10 €
soit un excédent de clôture de		:	+192 562.76 €
avec la reprise de l'excédent 2014:		:	+131 826.00 €
soit un excédent total 2015 de		:	+324 388.76 € à reprendre au BP 2016
Investissement	Dépenses	:	285 844.79 € + 191 000 de Restes à réaliser
	Recettes	:	397 054.14 €
soit un excédent de clôture de		:	+111 209.35 €
avec la reprise de l'excédent 2014:		:	+177 437.09 €
soit un excédent total 2015 de		:	+288 646.44 € à reprendre au BP 2016.

Le Conseil Municipal l'**APPOUVE à l'unanimité**.
(Madame le Maire étant sortie).

. **AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir entendu le compte administratif 2015, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015, constatant que celui-ci présente un résultat d'exécution de fonctionnement de

	:	+ 131 826.00 €	en 2014,
au titre de l'exercice arrêté de	:	+ 192 562.76 €	
soit un résultat à affecter de	:	+ 324 388.76 €	

Besoin de financement de la section d'investissement : 0

. **DECIDE l'affectation de** : 200 000.00€ au compte 1068
le solde, soit la somme de : 124 388.79 € serareportée au compte 002 excédent de fonctionnement reporté.

BUDGET UNIQUE COMMUNE 2016 :

Equilibré en recettes et en dépenses à :

Fonctionnement	:	984 090.76 €
Investissement	:	1 034 108.14 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ARRETE** la liste des subventions et des participations telles qu'inscrites au budget,
- **VOTE** le budget,
- **VOTE** la réalisation un emprunt de 200 000 €
- **CHARGE** Madame le Maire de faire le nécessaire et de signer tous documents y relatifs (tant au budget qu'à la négociation et réalisation de l'emprunt).

IMPOSITIONS 2016 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de ne pas augmenter les taux d'imposition, les taux restant donc inchangés, à savoir :

- taxe d'habitation	:	16.97 %
- taxe foncier bâti	:	27.14 %
- foncier non-bâti	:	38.17 %
- **CHARGE** Madame le Maire de faire le nécessaire.

RÉVISION DES LOYERS DU LOGIS SAINT ETIENNE :

Compte-tenu du nombre de logements T2 vacants dans le Logis St Etienne, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- . **DÉCIDE**, à compter du 1^{er} avril 2016, de fixer le montant des loyers comme suit :

T2	350 € (au lieu de 370 €)
T2 comble	330 € (au lieu de 350 €)
T4 :	500 € inchangé.

plus 5 € de charges locatives par logement.

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'un logement va être occupé au 1^{er} étage à compter du 1^{er} avril prochain.

ENCART PUBLICITAIRE DANS LE BULLETIN MUNICIPAL 2016 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- . **DÉCIDE DE FIXER** à 25 € le prix de l'encart publicitaire dans le bulletin municipal 2016,
- . **CHARGE** Madame le Maire de faire le nécessaire.

RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE LOT N°2 GROS ŒUVRE ENTREPRISE JUSTEAU AVENANT N°2 :

Dans le cadre des travaux de restructuration de la mairie, M. BIGOT présente au Conseil Municipal pour le lot n°2 de Gros œuvre de l'entreprise JUSTEAU, sous le contrôle de M. Faivre, Architecte : le devis pour travaux complémentaires comprenant :

- ravalement du hall d'entrée : le tuffeau sera remis en état (à la place d'une peinture) entraînant une plus value de 6 620.00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- . **ACCEPTE** ces travaux supplémentaires de l'Entreprise JUSTEAU liées au lot n°2 Gros-œuvre, portant ainsi le montant du lot n°2 de : 85 473.17 + avenant n°1 : 8 591.53 € HT + avenant n°2 6 620 € HT à 100 684.70 € HT,
- . **CHARGE** Madame le Maire de faire le nécessaire et
- . **l'AUTORISE** à signer le devis et l'avenant correspondants.

RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE LOT N°4 COUVERTURE ENTREPRISE BREITH AVENANT N°2 :

Dans le cadre des travaux de restructuration de la mairie, M. BIGOT présente au Conseil Municipal pour le lot n°4 de Couverture de l'entreprise BREITH, sous le contrôle de M. Faivre, Architecte : le devis pour travaux complémentaires comprenant :

- Reprise rive de l'extension de la mairie sur la salle Milsonneau, le raccord ardoise suite à la suppression des cheminées, reprise de la charpente et des gouttières sur la chaufferie : entraînant une plus-value de 2 153.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- . **ACCEPTE ce devis de l'entreprise BREITH lié au lot n°4 de la couverture, portant ainsi le montant du lot n°4 de : 7 224.84 € + Avenant n° 1 : 348.00 € + avenant n°2 : de 2 153 € HT à 9 725.84 € HT,**
- . **CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire et**
- . **L'AUTORISE à signer le devis et l'avenant correspondants.**

RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE LOT N°11 ELECTRICITÉ SECURITÉ ENTREPRISE ENTREPRISE E.I.B. AVENANT N°1 :

Dans le cadre des travaux de restructuration de la mairie, M. BIGOT présente au Conseil Municipal pour le lot n°11 d'électricité sécurité, de l'entreprise EIB, sous le contrôle de M. Faivre, Architecte : le devis pour travaux complémentaires ainsi que des moins-values comprenant :

- 2 025.89 € HT de moins-values (suppression de différentes prises, boîtiers, antenne, lampadaires) et
- 2 195.36 € HT de plus-values pour le câblage du vidéo projecteur et la réalisation de saignée pour le passage de la gaine pour le boîtier de commande des portes des portes automatiques, soit au final un avenant pour la somme de 169.47 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- . **ACCEPTE ce devis de l'entreprise E.I.B. lié au lot n°11 d'électricité et sécurité, portant ainsi le montant du lot n°11 de : 35 882.04 € HT + avenant n°1 : 169.47 € HT à 36 051.51 € HT,**
- . **CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire et**
- . **L'AUTORISE à signer le devis et l'avenant correspondant.**

DEVIS POUR LE MOBILIER DE LA MAIRIE APRÈS LES TRAVAUX :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa précédente délibération du 1^{er} février 2016, relative au devis du mobilier de la mairie et au choix de l'entreprise ALPHA BUREAU CONCEPT pour un montant de 15 480 € HT.

Elle précise que dans ces récapitulatifs de devis elle a omis de compter l'une des pièces de la mairie. Elle présente donc au conseil Municipal le devis définitif pour l'acquisition du nouveau mobilier d'un montant de 19 103.08 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- . **DÉCIDE de retenir le devis de l'entreprise ALPHA BUREAU CONCEPT d'un montant de 19 103.08 € HT,**
- . **CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire et**
- . **L'AUTORISE à signer le devis correspondant.**

DEVIS ELACOM POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'UN VIDEO PROJECTEUR INTERACTIF AVEC TABLEAU DANS LA NOUVELLE SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL :

Madame le Maire rappelle au conseil municipal sa précédente délibération en date du 1^{er} février 2016 relative à l'achat d'un vidéoprojecteur et de son tableau interactif dans la nouvelle salle du conseil Municipal ainsi que le choix de l'entreprise ELACOM pour un montant de 3 910.65 € HT. Madame le Maire précise que les enceintes choisies dans ce devis n'étant pas compatibles avec la structure de la pièce, elle présente au Conseil le devis pour la modification de l'installation qui avec la reprise de l'ancien matériel entraîne une plus-value de 166.00 HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- . **DÉCIDE de retenir le devis supplémentaire de l'entreprise ELACOM d'un montant de 166 € HT, portant ainsi le montant total de l'installation à la somme de 4 076.65 € HT,**
- . **CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire et**
- . **L'AUTORISE à signer le devis correspondant.**

DEVIS DIVERS :

DEVIS JUSTEAU POUR DEMOLITION D'UN HANGAR DERRIÈRE LAMAIRIE :

Monsieur BIGOT donne lecture au Conseil Municipal d'un devis de l'entreprise JUSTEAU pour la démolition d'un petit hangar menaçant ruine, situé derrière la mairie et près de l'école, d'un montant de 1 786.95 € HT.

Compte-tenu de la dangerosité du bâtiment très proche de la cour de récréation, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- . **DÉCIDE de retenir le devis de l'entreprise JUSTEAU d'un montant de 1 786.95 € HT,**
- . **AUTORISE Madame le Maire à signer le devis correspondant, et la**
- . **CHARGE de faire le nécessaire.**

FEU D'ARTIFICE :

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise PYRO CONCEPT pour le feu d'artifice qui sera tiré lors de la fête communale, d'un montant de 2 050 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- . **DÉCIDE de retenir le devis de l'entreprise PYRO CONCEPT d'un montant de 2 050 € TTC,**
- . **CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire.**

DEVIS CABINET FAIVRE POUR RENOUELEMENT PERMIS CONSTRUIRE DU BARNUM DE LAGUINGUETTE :

M. BIGOT informe le Conseil Municipal que le permis temporaire pour le barnum de la Guinguette arrive à expiration en juillet 2016 et doit être renouvelé. Elle rappelle que compte-tenu de la superficie du projet plus de 170 m², le dossier doit obligatoirement être réalisé par un Architecte.

Elle présente donc le devis du Cabinet FAIVRE pour le renouvellement de ce dossier d'un montant de 1 200 €, comprenant l'étude faisabilité, le dépôt du permis de construire, le diagnostic du règlement d'urbanisme, la vérification aux divers documents en vigueur ainsi que le notice de sécurité d'un ERP.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- . **ACCEPTE le devis du Cabinet FAIVRE d'un montant de 1 200.00 € HT pour le renouvellement du permis de construire et d'aménager de la guinguette arrivant à expiration,**
- . **AUTORISE Madame le Maire à signer le devis correspondant, et la**
- . **CHARGE de faire le nécessaire.**

Exposé de M. JOUSSELAIN 3^{ème} Adjoint, urbanisme voirie, environnement :

Une étude pour l'aménagement du jardin de la mairie est en cours par un paysagiste, pour un Coût estimatif de 4 à 5 000 € HT.

Comme les années précédentes, de la prairie fleurie sera semée en bordure de la RD 952.

Challenge de boule de fort intercommunal : il lui manque un partenaire : M. MENANT accepte de représenter la commune dans ce challenge.

VENTE DE BOIS :

M. JOUSSELAIN informe le conseil municipal que différents lots de bois ont été faits au camping et un à Villeneuve.

Un Tirage au sort a eu lieu et la répartition a été faite comme suit :

- AUMOND Y.	2 stères	- WOUENZELL U.	2 stères
- LOISEAU C.	2 stères	- BOUTAULT L.	2 stères
- PELTIER A.	1 stère	- TAPIN M.	5 stères.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- . **ACCEPTE la vente de 14 stères de bois, en lots, au Camping et à Villeneuve et répartis par tirage au sort,**
- . **FIXE le prix à 45 € le stère, (soit 630 € pour les 14 stères),**
- . **CHARGE Monsieur JOUSSELAIN de faire le nécessaire.**

AMÉNAGEMENTS DES PN N°244 et 245 :

Il confirme que la SNCF a signifié par écrit dont implication financière dans le projet d'aménagement du PN n°245 et de l'aménagement du PN n°244, à hauteur d'une somme maximale de 200 000 €.

De ce fait, il convient donc de lancer la procédure correspondante et de retenir un bureau d'études qui assistera la commune dans ce projet.

Il donne donc lecture des différentes propositions de maîtrise d'œuvre pour ce dossier :

- Anjou Maine Coordination à Angers :
 - ↳ 1 levé topographique par la Société Prismatop : 520.00 € HT
 - ↳ 1 mission de maîtrise d'œuvre : 8 700.00 € HT
 - Soit un montant de : 9 220.00 € HT
- A 7 Lieux à Angers :
 - ↳ 1 levé topographique : 670.00 € HT
 - ↳ 1 mission de maîtrise d'œuvre : 10 330.00 € HT
 - Soit un total de : 11 000.00 € HT
- Cabinet Branchereau à Angers :
 - ↳ 1 levé topographique : 750.00 € HT
 - ↳ 1 mission de maîtrise d'œuvre : 10 550.00 € HT
 - Soit un total de : 11 300.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- . **DÉCIDE de retenir le devis du Bureau d'Études Anjou Maine Coordination d'un montant de 8 700 € HT et du levé topographique de Prismatop d'un montant de 520.00 € HT pour cette mission de maîtrise d'œuvre,**
- . **AUTORISE M. JOUSSELAIN à signer le devis correspondant, et le**
- . **CHARGE de faire le nécessaire.**

DEVIS JAUNEAU POUR ÉLAGAGE DES PEUPLIERS :

Monsieur JOUSSELAIN donne lecture au Conseil Municipal d'un devis de l'entreprise JAUNEAU pour l'élagage de peupliers communaux, sis aux Courants, pour un montant de 3.50 € HT le pied ainsi que 170 € HT/ha pour le broyage éventuel des branchages.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- . **ACCEPTE le devis de M. Philippe JAUNEAU pour des travaux d'élagage des peupliers communaux d'un montant de 3.50 € HT/le pied et de 170 €/ha HT pour le broyage éventuel du branchage**
- . **AUTORISE Monsieur JOUSSELAIN à signer le devis correspondant, et le**
- . **CHARGE de faire le nécessaire.**

. **DEVIS VÉOLIA : DECAPAGE DES PAVÉS PLACE ST ETIENNE ET DES TROTTOIRS DU BOURG :**

Monsieur JOUSSELAIN donne lecture au Conseil Municipal d'un devis de l'entreprise VEOLIA GRANDJOUAN SACO, pour le décapage des pavés de la Place St Etienne et des trottoirs du bourg avec un véhicule autonome haute pression, au prix forfaitaire pour 2 jours de 2 028 € HT. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- . **ACCEPTE le devis VÉOLIA Grandjouan Saco au prix forfaitaire pour 2 jours de 2 028 € HT pour le décapage des pavés de la Place St Etienne et des trottoirs du bourg avec un véhicule autonome haute pression**
- . **AUTORISE Monsieur JOUSSELAIN à signer le devis correspondant, et le**
- . **CHARGE de faire le nécessaire.**

. **PRÉVISION D'INVESTISSEMENTS COMMUNAUTAIRES 2017-2019 :**

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une note de la CCLL laquelle demande à chaque commune de bien vouloir lui adresser la liste des investissements souhaités pour la période 2017-2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- . **DÉCIDE de retenir les projets suivants :**

- **Voirie communale,**
- **Parcours de santé sur les bords de Loire,**
- **Restauration de la cale de la Loire au Port,**
- **Aménagement du jardin du presbytère,**
- **Skate-Parc,**
- **Halte ou Kiosque sur les bords de Loire.**

. **RÉVISION DU PLAN DE SERVITUDES AÉRONAUTIQUES DE L'AÉRODROME DE SAUMUR – ST FLORENT :**

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une note de la Préfecture de Maine et Loire en date du 16 février dernier relative à la révision du plan de servitudes aéronautiques de l'aérodrome Saumur-Saint Florent.

Elle rappelle que ce document a pour but de protéger la circulation aérienne contre tout obstacle dangereux situé dans l'emprise ou aux abords d'un aérodrome, de manière à garantir la sécurité de l'espace aérien nécessaire aux processus d'approche finale et de décollage des avions mais également de préserver le développement à long terme de la plateforme.

Notre commune étant située en limite de ce périmètre, il nous appartient donc de formuler notre avis sur ce document.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et consulté l'ensemble des documents composants le dossier,

- **EMET un avis favorable au projet de révision du plan de servitudes aéronautiques de l'aérodrome de SAUMUR – ST FLORENT,**
- **N'a pas de remarque particulière à formuler sur ce document.**

. **SDCI : AVIS SUR L'ARRÊTÉ DE PROJET DE PÉRIMÈTRE :**

Madame le Maire rappelle que :

- Madame le Préfet, dans un premier temps, a demandé à chaque conseil municipal de se prononcer sur le SDCI (schéma départemental de coopération intercommunale).
- Le conseil municipal dans sa séance du 1^{er} décembre 2015 a délibéré de manière favorable sur ce projet

pour les EPCI à fiscalité propre ainsi que l'intégration de la Communauté de Communes Loire-Longué avec celles du Gennois et de Doué la Fontaine à l'actuelle Communauté d'agglomération Saumur Loire-Développement.

Ce schéma départemental a d'ailleurs été validé par la commission correspondante lors de sa séance du 22 janvier 2016 et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Dans un second temps, Madame le Préfet de Maine et Loire, par lettre du 19 février dernier demande maintenant à chaque conseil municipal et communautaire de se prononcer sur l'arrêté de projet du périmètre et en application de ce schéma, vient de nous faire parvenir l'arrêté définissant ce projet de périmètre de fusion de la communauté d'agglomération Saumur Loire Développement, des communautés de communes de Loire-Longué et de la région de Doué la Fontaine avec extension aux communes nouvelles de Gennes-Val-de-Loire et de Tuffalun.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- . **CONFIRME sa précédente délibération sur le SDCI et**
- . **EMET un avis favorable sur l'arrêté de projet du périmètre,**
- . **CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire.**

Madame le Maire donne ensuite lecture de la liste des commissions qui font être mises en place dans la future structure et demande aux conseillers s'ils sont intéressés pour y siéger : normalement 4 délégués devraient représenter la CCLL dans cette structure.

- Economie, tourisme, agriculture, (Patricia Cochet)
- Aménagement du territoire, urbanisme, habitat, (Isabelle Devaux)
- Numérique
- Gens du voyage
- Déchets et ordures ménagères,
- Voirie, affaires techniques et équipements,
- Assainissement collectif, non collectif, eau potable, eaux pluviales, (Isabelle Devaux)
- Mise en valeur de l'environnement,
- Culture,
- Action sociale, petite enfance (Jacky Boussin),
- Le sport.

. **Exposé de M. BIGOT, 1^{er} Adjoint, bâtiments, Jeunesse-Sport :**

LA GARE : Un organisme agréé a procédé au **contrôle des installations électriques** qui sont conformes. Il présente le devis DEKRA d'un montant de 360 € HT

Le Conseil Municipal **ACCEPTE le devis DEKRA d'un montant de 360 € HT pour la vérification des installations électriques de l'ancienne gare.**

Il présente un devis d'ERDF pour la modification du raccordement électrique pour un montant de 516.12 € TTC

Le Conseil Municipal **ACCEPTE le devis d'ERDF d'un montant de 516.12 € HT pour la modification du raccordement électrique.**

Il présente un devis ORANGE pour la création de 2 adductions d'un montant de 406.66 € HT.

Le Conseil Municipal **ACCEPTE le devis d'ORANGE d'un montant de 406.66 € HT.**

Enfin, Il présente au Conseil Municipal un devis du Cabinet FAIVRE pour une mission de préparation et de réalisation des documents administratifs pour les dossiers de permis d'aménager un ERP et AD'AP pour un montant de 2 110.00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- . **ACCEPTE le devis du Cabinet FAIVRE d'un montant de 2 110.00 € HT**
- . **AUTORISE Madame le Maire à signer ce document, et**
- . **la CHARGE de faire le nécessaire.**

GUINGUETTE : Les employés communaux vont remonter le barnum la semaine prochaine pour une ouverture au 15 avril 2016.

Le ponton sera également installé au Port par le personnel communal.

LA MAIRIE : Les planchers chauffants ont été coulés, il faut attendre une durée de 3 semaines pour le séchage. Le chantier de placo est en cours.

VOIRIE :

Des travaux de changement de bordures ont été réalisés rue Dupetit-Thouars, suite aux travaux dans Cette rue, une poche d'eau s'infiltrait dans une habitation. Le nécessaire vient d'être fait.

CCLL : il rend compte de la réunion de la CCLL relative au vote du budget. Les excédents de fonctionnement vont servir majoritairement aux travaux d'investissement.

SMICTOM : Avec M. Menant ils rendent compte de la dernière réunion. Les tarifs n'augmenteront pas encore cette année (pas d'augmentation depuis 4 ans). C'est un budget revu à la baisse de 4.06 %. Etude en cours au SIVERT pour la création d'un centre de tri, grande zone de triage qui pourrait regrouper 73 Communautés de communes.

SIEML : Avec M. Menant, ils rendent compte de la dernière réunion et évoque la nouvelle représentation des communes (1 délégué a été désigné au sein de la CCLL : M. MIGNOT). Engagement de faire des réunions afin de faire redescendre les informations aux niveaux des Communes.

. Exposé de Mme COCHET, 2nde Adjointe, économie, tourisme, Communication :

COMMERCANTS

Elle a rendu visite à la nouvelle propriétaire du café-restaurant de la Croix-Rouge, qui a tout refait à neuf dans cet établissement. Personne accueillante qui a beaucoup de projets, dont notamment la vente de pizza. L'ouverture est prévue pour la mi-avril.

CAMPING : Les gérants travaillent à sa remise en état et viennent de déposer le dossier de cahier de prescriptions de sécurité auprès des services de la Préfecture (obligatoire à la date 15/03/2016).

ERP : Seuls les 2 garages automobiles n'ont pas déposé de dossier. Ils ont néanmoins été informés de la procédure.

BIBLIOTHÈQUE : Ils sont très satisfaits de leurs très beaux locaux.

PARCOURS DE SANTÉ – HALTE VÉLO : Elle rend compte des recherches en cours pour la réalisation d'un parcours de santé sur les bords de Loire ainsi que l'installation d'une halte-vélo. Elle va également mettre à jour le site Station Verte en insérant la date de toutes les manifestations à venir.

COMMISSION ECONOMIE TOURISME : elle va devoir se réunir prochainement.

DIVERS : problème d'eau au cimetière.

. Intervention de M. BOUSSIN :

Il rend compte de la réunion du CCAS et du vote de son budget et donne le programme de la prochaine animation : voyage d'une journée dans la région de Chinon le 9 juin prochain, avec visite du centre d'information de la centrale nucléaire d'Avoine, déjeuner au restaurant, visite du centre de Chinon, balade en bateau sur la Vienne et visite de cave, pour une participation de 10 € par personne.

Il rend compte de la réunion sur le portage des repas à domicile qui rencontre des difficultés. Ce n'est plus Longué qui va fabriquer ces repas mais l'hôpital de Saumur.

Il informe le conseil sur une réunion sur le thème du vieillissement et de l'isolement des gens et sur le peu d'implication des mairies et CCAS.

Réunion également des CCAS à Longué sur le maintien à domicile, le logement, les animations. Coordination Autonomie va remplacer le CLIC Authion.

Réunion de la commission politique de l'enfance de la CCLL : préparation des subventions.

Les centres de Loisirs gérés par Familles rurales connaissent de meilleurs résultats tout comme les micro-crèches qui font le plein.

Suppression de la maison de l'emploi faute de subvention.

. **Intervention de M. MENANT** : Il a demandé la pose d'un radar pédagogique dans la Rue Dupetit-Thouars afin de mesurer l'impact des travaux qui ont été réalisés dans cette rue sur la vitesse des véhicules.

. **Intervention de Madame le Maire** :

Fête du Vélo et Vélo Vintage : le 19 juin prochain, un des circuits passe et s'arrête sur la commune au niveau du parking des canoës et du camping.

Une dizaine de bénévoles seront nécessaires afin de gérer cet arrêt (entre 11 h 45 et 13 h 00).

Concours photo pour la nouvelle mairie : organisé en collaboration avec la commission jeunesse : dessin, photos sculptures... pour décorer la nouvelle mairie du 2 avril à fin juin.

Madame le Maire demande d'en parler autour de vous. Nécessité de représenter quelque chose de Saint Martin : bâtiment, animal, paysage, oiseaux...